



REDEVABILITÉ DES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE BUDGETS CONSACRÉS À LA PLANIFICATION FAMILIALE: PHASE 2

Note d'analyse budgétaire sensible planification familiale

Gestion 2021

MESSAGES CLES

- 1.** Malgré les progrès réalisés ces trois dernières années avec les efforts du Gouvernement, des défis importants restent à relever sur le plan de la santé sexuelle reproductive, notamment dans le domaine de la Planification Familiale en ce qui concerne l'inscription d'une ligne spécifique à la PF dans le budget du Ministère de la Santé.
- 2.** Depuis 2011, le Bénin s'est engagé à augmenter la part du budget alloué à la PF de 10% chaque année, conformément aux accords de Ouagadougou et celui de Londres auxquels il est librement parti. Il est nécessaire de respecter ces engagements en vue d'atteindre les 20% de Taux de Prévalence Contraceptif d'ici 2023.
- 3.** Le budget de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire (ANSSP) est passé en 2020 de **1 004 552 000** de FCFA à **2 960 257 000** en 2021 soit une augmentation de 195 %. Ce progrès est une assurance que la santé sexuelle et reproductive notamment la PF, connaîtront une amélioration en termes d'offre de services pour l'amélioration de la santé de la population. En s'inscrivant dans cette logique et tenant compte de la lourde tâche de l'ANSSP, les Organisations de la Société Civile s'engagent à faire la veille citoyenne et le tracking du budget de l'ANSSP en vue d'une redevabilité sur le respect des engagements de Ouagadougou et de Londres en faveur de la PF.
- 4.** Le Gouvernement a clairement affiché dans le budget 2021, sa volonté de mettre un point d'honneur sur la rationalisation des ressources pour plus d'investissement dans l'amélioration de la santé sexuelle reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'adolescent et des FAP. Pour une action plus visible dans l'amélioration de la planification familiale, les OSC recommandent la mise en œuvre effective du Plan d'Actions National Budgétisé de la PF (PNAB 2019-2023) en vue d'atteindre les objectifs de 20% de taux de prévalence contraceptive d'ici 2023.

INTRODUCTION

Les réformes inspirées **par le code** de transparence transposé par le décret n° 2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin ont pour but d'améliorer l'efficacité de l'action publique par une participation active des citoyens au processus budgétaire et d'instaurer une véritable transparence dans la gestion des finances publiques ainsi que la reddition de comptes et la responsabilisation des acteurs publics. Le Bénin à l'instar des pays de l'UEMOA, met en œuvre ces réformes à travers les ministères sectoriels dont principalement celui de la santé qui offre des services vitaux à la population. À travers ces réformes, le gouvernement offre également une opportunité aux OSC de participer à toutes les étapes du processus budgétaire. Au regard de ce qui précède, les OSC se mobilisent chaque année autour des thématiques telles que la santé sexuelle et reproductive, spécifiquement la planification familiale afin d'apprécier sa prise en compte dans les stratégies et les budgets annuels du Ministère de la Santé.

L'élaboration de la présente note d'analyse budgétaire a pour objectif d'apprécier le niveau de prise en compte de la Planification Familiale (PF) dans les politiques, programmes et budget annuel 2021 du Ministère de la Santé et de formuler des messages de plaidoyer ainsi que des recommandations le cas échéant.

I- Bref aperçu des Stratégies de la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et du Plan d'Action National Budgétisé

A- Stratégies SSR

Le Bénin s'est doté en 2010 du document de Stratégie Nationale Multisectorielle de Santé Sexuelle et de la Reproduction des Adolescents et Jeunes y compris le VIH/sida. Il s'agit d'un document d'orientation des interventions et de plaidoyer pour la mobilisation des partenaires sociaux ainsi que des ressources du Gouvernement et des PTF en vue de la mise en œuvre des principales orientations nationales en SRAJ/VIH/sida. Il se décline en six (6) axes prioritaires d'interventions :

1. Communication stratégique et mobilisation communautaire pour la promotion de la SRAJ/VIH/sida (Recherche-Communication pour un changement de comportement en SRAJ/VIH/sida- Education à la vie familiale et à la parenté responsable compétences de vie courante et moyens de subsistance- Mobilisation des acteurs politiques et communautaires et des ressources nationales ou internationales pour la mise en œuvre des interventions SRAJ) ;
2. Accessibilité des jeunes aux services intégrés de SRAJ et de VIH/sida de qualité (Offre de services communautaires et cliniques de qualité adaptés aux adolescents et jeunes-Renforcement de capacité Institutionnelle, technique et sécurisation des produits-Amélioration des compétences techniques et

managériales des acteurs de la SRAJ-disponibilité-assurance qualité)

3. Collaboration multisectorielle et Partenariat (cadre de collaboration à divers niveaux - intégration de la SR/VIH dans divers secteurs) ;
4. Implication et responsabilisation des jeunes dans la promotion de la SSR/VIH/sida ;
5. Plaidoyer/Lobbying auprès des Ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers et leaders communautaires en vue de la prise en compte de la SRAJ/IST/VIH/sida dans leurs priorités d'action et de la mobilisation des ressources financières, humaines, matérielles nationales et internationales à la promotion à cette fin ;
6. Coordination, Suivi et évaluation des interventions (mécanisme de concertations périodiques - Revues des indicateurs et de stratégie, les études d'impact, la recherche-action - système de supervision fonctionnelle – renforcement des capacités institutionnelles pour la coordination).

B- Plan d'Action National Budgétisé (PANB 2019-2023)

Le Bénin a développé le Plan d'Action National Budgétisé de Planification Familiale 2019-2023 dans l'optique de définir clairement la vision du pays, les objectifs, les activités, et présenter le budget pour la réalisation de ces activités. Ce plan détaille les objectifs stratégiques devant être conduits dans tous les secteurs en vue d'accroître l'accès à la Planification Familiale pour atteindre les objectifs nationaux qui sont l'augmentation du Taux de Prévalence Contraceptive moderne (TPCm) et la réduction des besoins non satisfaits d'ici 2023. Il s'aligne sur les objectifs du Plan National du Développement Sanitaire (PNDS 2018-2022) avec des axes stratégiques visant à améliorer l'accès aux informations, aux services et à une gamme variée et complète de méthodes contraceptives pour l'ensemble de la population avec un accent particulier sur la jeunesse. Le but spécifique du PANB 2019-2023 est de spécifier les activités qui vont être menées et de détailler les besoins en ressources financières pour atteindre les objectifs nationaux de PF dans l'optique d'aider les femmes à exercer leur droit à la santé, à l'éducation, à l'émancipation, à la prise de décision personnelle quant au nombre d'enfants et à l'espacement des grossesses, et soutenir l'équité du genre.

Les objectifs stratégiques du présent PANB représentent les domaines d'interventions clés dans lesquels les activités devront être mises en œuvre et pour lesquels les ressources financières devront être attribuées ainsi que le suivi de la performance qui devra être mis en place à travers cinq axes stratégiques que sont :

- Objectif 1 : Accroître la demande d'informations et de services de PF auprès des femmes et surtout des adolescents et des jeunes, en améliorant l'environnement favorable à la PF grâce à un engagement fort de l'ensemble des acteurs sociaux du Bénin ;
- Objectif 2 : Garantir la couverture en offre des services de PF et accès aux services de qualité en renforçant la capacité des prestataires publics, privés et communautaires et en ciblant les jeunes ruraux et les zones enclavées avec l'élargissement de la gamme des méthodes, y compris la mise à l'échelle des Moustiquaire Impregné à Longue Durée d'Action (MILDA) et Planification Familiale du Post Patum immédiat (PFPP), l'amélioration des services et prestations adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes ;
- Objectif 3 : Assurer la sécurisation des produits contraceptifs en tout temps à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et leur disponibilité par le renforcement des capacités en quantification, en planification, en gestion de la chaîne d'approvisionnement et en logistique de PF à tous les niveaux ;
- Objectif 4 : Garantir un environnement favorable pour la PF à travers :
 - le renforcement des activités de plaidoyer auprès des décideurs (Président de la République du Bénin, Première Dame du Bénin, Institutions nationales, Ministère de la Santé et Ministères connexes) et des leaders administratifs, traditionnels, religieux et des élus ;
 - la dissémination et la mise en œuvre des documents politiques, normes et protocoles de PF et,
 - le renforcement et la pérennisation du financement de la PF au Bénin.
- Objectif 5 : Renforcer le cadre de coordination des acteurs de la PF à tous les niveaux et améliorer le suivi et l'évaluation en renforçant le système de collecte et de traitement des données.

II- Analyse de la place de la Planification Familiale dans le budget du Ministère de la Santé

A- Analyse contextuelle

Le Bénin a fait de la promotion de la Planification Familiale une priorité nationale, inscrite dans le cadre de l'effort de réduction de la mortalité maternelle et infantile et s'est fixé pour objectif de faire passer le taux de prévalence contraceptive de 17% en 2017 à 22% en 2020 (de 5,4% à 10% pour les adolescents et jeunes de 15 à 24 ans).

A cet effet, des stratégies de communication et de vastes campagnes d'informations et de sensibilisation avec une meilleure intégration de la Planification Familiale dans les autres services de santé reproductive ont été mise en œuvre de 2013 à 2019. A ces stratégies s'ajoutent les démarches de promotion de la planification familiale par plusieurs acteurs de la société civile béninoise et organisations internationales. Moins de 10 ans après, l'évaluation des stratégies en rapport avec les résultats obtenus, montre un gap important de contre-performance qui plombe les efforts autour de la promotion de la Planification Familiale. Ainsi, le taux de prévalence contraceptive est de 12,4% s'inscrivant parmi les plus faibles de la sous-région avec l'indice synthétique de fécondité élevé (5,7 enfants par femme) ; le taux de Mortalité Maternelle est de 391 décès maternels/100 000 nouveaux nés et les besoins non satisfaits en planification familiale sont de 32,3% (EDSBV 2017-2018).

De même, les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4), montrent le rythme croissant de la démographie qui est de 3,5% par an. Il va sans dire que les projections démographiques montrent que d'ici 2030, le Bénin verra sa population augmentée à 16,6 millions d'habitants. Cette croissance entrainera des conséquences sur tous les secteurs de développement socio-économique (santé, éducation, habitat, besoins en nouveaux emplois, exode rural massif, etc.).

B- Analyse du budget 2021 du Ministère de la Santé

Le projet de loi de finances pour la gestion 2021 a été adopté en conseil des ministres le 7 octobre 2020. Ce budget s'équilibre en ressources et en charges à 2.452,192 milliards de FCFA, et vise un taux de croissance de 6% du Produit intérieur brut (PIB). Le Ministère de la Santé en vient avec un budget global de 88 637 027 000 en hausse de 18 318 106 000 comparativement au budget de 2019 qui est de 70 318 921 000 FCFA. Ce budget augmente chaque année mais reste toujours en dessous des 10% de l'OMS et des 15% de l'Accord d'Abuja malgré les nombreux défis du secteur et les orientations et priorités définies dans le DPBEP.

Au regard du contexte de covid-19, les défis en santé sont principalement la maîtrise de la santé sexuelle des adolescents et jeunes et la capture du dividende démographique en vue d'assurer un bien-être social à tous. Cela passerait évidemment par la Planification Familiale pour tous. Mais le Bénin depuis 2011 est à la traîne et occupe l'avant dernier rang des pays de la sous-région signataire du ***partenariat de Ouagadougou en 2011 qui est d'assurer une augmentation***

régulière du budget de la Planification Familiale et celui du sommet de Londres, du 11 Juillet 2017 qui vise à augmenter d'au moins 10% par an et de sécuriser la part contributive du gouvernement dans le budget alloué à l'achat des produits contraceptifs.

Mais depuis 2018, le Bénin est resté sur le montant de 250 000 000 FCFA en ce qui concerne l'achat des produits contraceptifs. On peut conclure en effet que le Bénin n'a pas honoré ses engagements auxquels il est parti librement.

Au vu de cette analyse, les Organisations de la Société civile à travers Social Watch Bénin souhaitent avoir dans le Budget 2022 du Ministère de la Santé, les avancées suivantes :

- 1- Augmenter le budget de l'achat des produits contraceptifs à 300 000 000 FCFA en vue du respect des engagements pris par le Bénin et pour satisfaire au mieux à la demande qui est en hausse de 34%. Cela va permettre de faire un pas sur les 20% de prévision du taux de prévalence contraceptif annoncé depuis 2018 selon le PANB 2014-2018.

- 2- Donner plus de priorité à la santé sexuelle reproductive des adolescents et jeunes (DSSR/SRAJ) en vue de riposter aux maladies sexuellement transmissibles le VIH/SIDA.

PERFORMANCE BUDGETAIRE POUR LES ANNEES 2017, 2018, 2019 ET 2020

Le présent tableau peut être utilisé pour présenter les données de performances budgétaires de chacune des années susmentionnées.

C'est une matrice flexible et maniable en fonction du nombre de programmes/projets en SSR existants.

ANNEE 2017

DONNEES	Besoins en financement		Allocation budgétaire		
	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Source (physique, lien ou site)
ADÉQUAT / SUFFISANT : allocation budgétaire publique des besoins de financement	1 455 826 408	5 436 851 635	280 597 780	Pas de données	Rapport de performance 2017
PRIORITAIRE : allocation budgétaire publique exprimée en pourcentage de l'allocation budgétaire totale du gouvernement au ministère de la Santé	1 455 826 408	5 436 851 635	0,35%	Pas de données	Rapport de performance 2017
OPPORTUN : Budget public qui a été déboursé selon le calendrier prévu	ND	ND	ND	ND	Rapport de performance 2017
EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Dépenses par rapport aux allocations budgétaires publiques	280 597 780	ND	81 695 527	ND	Rapport de performance 2017
COUVERTURE BUDGÉTAIRE : dépenses publiques annuelles par Femme en Âge de Procréer (FAP=2679035)	ND	ND	30,49438585	ND	Rapport de performance 2017
RENDEMENT / APPROPRIATION NATIONALE : dépenses publiques exprimées du total des besoins de financement	1 455 826 408	5 436 851 635	5,61%	ND	Rapport de performance 2017

ANNEE 2018

DONNEES	Besoins en financement		Allocation budgétaire		
	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Source (physique, lien ou site)
ADÉQUAT / SUFFISANT : allocation budgétaire publique des besoins de financement	1 455 826 408	5 436 851 635	350 000 000	Pas de données	Rapport de performance 2018
PRIORITAIRE : allocation budgétaire publique exprimée en pourcentage de l'allocation budgétaire totale du gouvernement au ministère de la Santé	1 455 826 408	5 436 851 635	0,51%	Pas de données	Rapport de performance 2018
OPPORTUN : Budget public qui a été déboursé selon le calendrier prévu	ND	ND	ND	ND	Rapport de performance 2018
EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Dépenses par rapport aux allocations budgétaires publiques	3 500 000 000	ND	26 500 000	ND	Rapport de performance 2018
COUVERTURE BUDGÉTAIRE : dépenses publiques annuelles par Femme en Âge de Procréer (FAP=2756061)	ND	ND	0	ND	Rapport de performance 2018
RENDEMENT / APPROPRIATION NATIONALE : dépenses publiques exprimées du total des besoins de financement	1 455 826 408	5 436 851 635	0	ND	Rapport de performance 2018

ANNEE 2019

DONNEES	Besoins en financement		Allocation budgétaire		
	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Source (physique, lien ou site)
ADÉQUAT / SUFFISANT : allocation budgétaire publique des besoins de financement	1 455 826 408	5 436 851 635	350 000 000	500 000 000	Rapport de performance 2019
PRIORITAIRE : allocation budgétaire publique exprimée en pourcentage de l'allocation budgétaire totale du gouvernement au ministère de la Santé	1 455 826 408	5 436 851 635	0,55%	0,79%	Rapport de performance 2019
OPPORTUN : Budget public qui a été déboursé selon le calendrier prévu	ND	ND	ND	ND	Rapport de performance 2019
EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Dépenses par rapport aux allocations budgétaires publiques	ND	ND	27 499 940	80 599 000	Rapport de performance 2019

COUVERTURE BUDGÉTAIRE : dépenses publiques annuelles par Femme en Âge de Procréer (FAP=2987900)	ND	ND	9,203768533	26,97513304	Rapport de performance 2019
RENDEMENT / APPROPRIATION NATIONALE : dépenses publiques exprimées du total des besoins de financement	ND	ND	1,89%	1,48%	Rapport de performance 2019

ANNEE 2020 :

DONNEES	Besoins en financement		Allocation budgétaire		
	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Programme Santé Sexuelle Reproductive	Produits Planification Familiale	Source (physique, lien ou site)
ADÉQUAT / SUFFISANT : allocation budgétaire publique des besoins de financement	1 455 826 408	5 436 851635	42 900 000	280 540 000	Rapport de performance 2020
PRIORITAIRE : allocation budgétaire publique exprimée en pourcentage de l'allocation budgétaire totale du gouvernement au ministère de la Santé	1 455 826 408	5 436 851635	0,04%	0,26%	Rapport de performance 2020
OPPORTUN : Budget public qui a été déboursé selon le calendrier prévu	ND	ND	ND	ND	Rapport de performance 2020
EXÉCUTION BUDGÉTAIRE Dépenses par rapport aux allocations budgétaires publiques	ND	ND	42 900 000	0	Rapport de performance 2020
COUVERTURE BUDGÉTAIRE : dépenses publiques annuelles par Femme en Âge de Procréer (FAP)	ND	ND	ND	ND	Rapport de performance 2020
RENDEMENT / APPROPRIATION NATIONALE : dépenses publiques exprimées du total des besoins de financement	ND	ND	2,95%	ND	Rapport de performance 2020

source DGB 2021

III- Analyse comparative de la budgetisation des actions PF 2020-2021 dans les services et programmes

Année 2020

SERVICES ET PROGRAMMES PF	MONTANT ALLOUE 2020	MONTANT DECAISSE EN 2020	CREDIBILITE BUDGETAIRE	DEFIS A RELEVIER	RECOMMANDATIONS
Ministère de la Santé	70 318 921 000	109 471 820 000	Le Budget remanié de l'Etat pour la gestion 2020 est de 2167,099 milliards de francs CFA contre 1986,910 milliards de FCFA, soit une hausse de 180,189 milliards de francs CFA, correspondant à un taux d'augmentation de 9,1%. Ce projet de Loi de finances rectificative pour la gestion 2020 doit permettre à l'Etat de se donner les moyens pour faire face efficacement aux défis sanitaire, social et économique dus à la COVID-19. C'est dans ce cadre que le budget du Ministère de la santé a connu une augmentation de 55,6%. Malgré cette augmentation ; le budget du Ministère de la santé en 2020 n'atteint pas les 15% du budget général de l'Etat recommandé par la déclaration d'Abuja en 2000	Réussir à atteindre les 15% du budget national, prévu par la déclaration d'Abuja	Faire ressortir clairement la ligne PF dans le budget du Ministère de la santé à l'instar des autres pays de la sous-région. Augmenter le budget consacré à la PF en tenant compte de l'accord de Ouagadougou et de Londres
Direction de la Santé de Mère et de l'Enfant	204 335 000	162 335 000	La DSME a réussi à atteindre près de 80% du budget consacré à son fonctionnement et ses activités. Ce niveau d'exécution budgétaire est favorable à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Cependant, il demeure faible par rapport aux normes de crédibilité budgétaire quant aux prévisions, engagement, ordonnancement et paiement.	NA	NA
Programme d'appui aux activités de la santé de la reproduction	550 000 000	442 900 000	Le programme d'appui aux activités de la santé de la reproduction a réussi à atteindre 80% du budget consacré à son fonctionnement et ses activités. Ce niveau d'exécution budgétaire est favorable à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Cependant, il demeure faible par rapport aux normes de crédibilité budgétaire quant aux prévisions, engagement, ordonnancement et paiement. Sur le montant total alloué à la santé de la reproduction, l'Etat ne contribue qu'à hauteur de 150 000 000, qui est loin des 250 000 000 prévus pour l'achat des produits de la PF comparativement au FNUAP qui fait un appui à hauteur de 400 000 000 FCFA. Cela	Réussir à consommer 100% du budget alloué au programme de la santé de la reproduction Réussir à décliner le PANB de la PF en programmes et projets inscrits au budget du Ministère de la santé comme priorité.	Faire ressortir les consommations budgétaires relatives à la PF Actualisation chaque année du tableau d'acquisition des produits contraceptifs

			traduit la volonté du FNUAP à contribuer efficacement à la promotion de la PF		
Etat	150 000 000	42 900 000	Les 28% au niveau de l'Etat et 36,79% sur la ligne achat de biens et services est une expression de contre-performance qui peut être liée à la faible mobilisation de ressources. Par conséquent, les actions de promotion de la planification familiale sont hypothéquées par manque de ressources disponibles	Réussir à consommer les 100% des budgets alloués	Faire ressortir la ligne de la PF qui doit être supérieure à tout autres montant relatifs à l'achat des biens
Achat de biens et services	116 600 000	42 900 000			
Partenaire : FNUAP	400 000 000	400 000 000	FNUAP tient toujours à son engagement d'appui au programme de santé de reproduction. Cela se justifie par le taux de décaissement soit 100% sur les lignes achat de biens et services et acquisition et grosses réparation. L'appui du FNUAP constitue en effet, une opportunité pour le repositionnement de la PF les années à venir.		Renforcer l'appui financier en mettant un accent particulier sur le montant à allouer à l'achat des produits contraceptifs.
Achat de biens et services	350 000 000	350 000 000			
Acquisition et grosses réparations	50 000 000	50 000 000			

Année 2021

SERVICES ET PROGRAMMES PF	MONTANT ALLOUE 2021	MONTANT DECAISSE EN 2021	CREDIBILITE BUDGETAIRE	DEFIS A RELEVER	RECOMMANDATIONS
Ministère de la Santé	88 637 027 000 budget voté	PM	Le budget initial du Ministère de la Santé avant le projet de Loi de finances rectificative pour la gestion 2020, du fait de la pandémie de Covid 19, est de 70 318 921 000. En 2021 le budget est passé à 88 637 027 000 soit une augmentation de 20,67%. Malgré cette augmentation ; le budget du Ministère de la santé en 2021 n'est que 3,61% du budget global de l'Etat qui est de 2 452 192 000 000. Ce budget est loin des 15% du budget général de l'Etat recommandé par la déclaration d'Abuja en 2000.	Réussir à atteindre les 15% du budget national, prévu par la déclaration d'Abuja	Faire une table ronde sur le financement de santé en vue de l'atteinte des 15% recommandés par la déclaration d'Abuja Faire ressortir clairement la ligne PF dans le budget du Ministère de la santé à l'instar des autres pays de la sous-région. Augmenter le budget consacré à la PF en tenant compte de l'accord de Ouagadougou et de Londres
Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP)	2 960 257 000	PM	L'ANSSP est le regroupement de plusieurs anciennes Directions dont la Direction de la Mère et de l'Enfant qui s'occupe entre autre de santé de la reproduction. Au regard des défis en santé sexuelle et reproductive, et en considérant le budget de 2021 de ladite Agence, la planification familiale pourrait bénéficier d'un appui financier conséquent.	Repositionner la planification au cœur des priorités des actions du Ministère de la Santé en termes de disponibilité et d'offre de services de qualité. Rendre efficacement opérationnel le Plan d'Action National Budgétisé sur la Planification (PANB) 2019-2023	Associer les OSC à la mise en œuvre du PANB 2019 - 2023
Programme d'appui aux activités de la	350 000 000	PM	Ce budget 2021 alloué aux activités de la santé de		

santé de la reproduction			reproduction est en baisse par rapport à celui de l'année 2020 qui est de 550 000 000 soit une diminution de 36%. Au regard des défis actuels en matière de santé de la reproduction et spécifiquement en matière de planification familiale, le budget paraît faible.	Faire ressortir dans le budget du programme la ligne consacrée à l'achat des produits contraceptifs	Actualisation chaque année du tableau d'acquisition des produits contraceptifs
Etat	200 000 000				
Partenaire : FNUAP	150 000 000				
Achat de biens et services	100 000 000	PM			
Acquisition et grosses réparations	50 000 000	PM			

IV - Les inégalités en matière d'offre de service PF

La réalité dans le quotidien des populations féminines en âge d'utiliser les méthodes de planification familiale révèle les deux inégalités suivantes liées à l'accès aux services de la PF.

- **Inégalité dans la disponibilité des services de PF**

Le Bénin dispose d'une bonne couverture en infrastructures sanitaires, estimée à 96% en 2019 (*Annuaire des statistiques sanitaires 2019*). Au regard de cette couverture sanitaire, nous pouvons conclure que le Bénin a atteint un seuil appréciable pour favoriser l'offre de service en santé. La santé sexuelle et reproductive étant un domaine prioritaire de la santé publique, la mise en œuvre des programmes y afférents, dont la planification familiale en terme d'accessibilité géographique par la majorité des populations ne devrait donc souffrir d'aucune difficulté. Malheureusement, les services de PF ne sont pas disponibles dans tous les centres de santé. Vient s'ajouter le problème d'adhésion des populations à la PF en raison des pesanteurs socio-culturels.

- **Inégalités liées au financement de la planification familiale**

Le financement de la planification familiale est rentré formellement dans les programmes du Ministère de la Santé depuis 2011. Malgré les efforts sur les dix dernières années, ce financement peine à être concrétisé, sécurisé et décaissé à temps pour satisfaire aux besoins en hausse chaque année. Aussi, les bénéficiaires estiment que le coût des services est relativement élevé et varie entre 1000 et 10 000 FCFA selon le milieu.

IV- Perspectives budgétaires pour 2022

Pour contribuer entre autres à l'atteinte des objectifs du mouvement FP2020, celui du Partenariat de Ouagadougou et s'aligner sur les politiques et stratégies clés en matière de PF, de population et de santé au Bénin, le PANB 2019-2023 s'appuie sur deux piliers à savoir :

- ✓ promouvoir la santé sexuelle reproductive des populations dans l'ensemble,
- ✓ Accélérer la transition démographique et contribuer à l'amélioration de la santé des populations par l'augmentation du taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en âge de procréer 15,8% en 2019 à 21,8% en 2023 au niveau national.

Au regard de ces objectifs, le succès de la mise en œuvre du PANB 2019-2023 dépendra de l'engagement de chaque entité à tous les niveaux. En fonction de ces objectifs, et au regard des perspectives avancées dans ce nouveau plan, les organisations de la société civile souhaitent sa mise en œuvre effective en vue d'une riposte organisée, par l'ensemble des acteurs.

En effet, il y a lieu de développer une approche inclusive et participative autour des enjeux et défis à relever pour espérer inverser la tendance. C'est pourquoi, la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du plan se fera portée par tous les acteurs SSR notamment le Ministère de la Santé, les PTF, le secteur privé et les Organisations de la Société civile.

Le coût total du plan est estimé à treize milliards cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt-treize mille trente-quatre francs (13 189 293 034 FCFA), soit 23 636 938 USD. La répartition de ce budget par axe stratégique se présente comme suit : la Création de la demande, 2 397 113 124 FCFA, soit 4 295 940 USD. Cet axe couvre 18,2% du budget total ; l'Offre et l'accès aux services, 3 930 060 945 FCFA, soit 7 043 183 USD et couvre le tiers (29,8% du budget global) ; la Sécurisation des Produits, 509 067 402 FCFA, soit 912 315 USD (3,9%) ; la Politique, l'Environnement Habilitant et le Financement, 1 465 945 FCFA (6,2%), soit 1 465 945 USD ; la Coordination, Suivi et Évaluation, 775 713 788 FCFA (5,9%), soit 1 390 181 USD et pour l'Achat des Produits Contraceptifs et les consommables, 4 759 347 847 FCFA (36,1%), soit 8 529 374 USD.

V- Résolutions et recommandations

1- Résolutions du groupe Suivi Budgétaire Planification Familiale

- a) Faire le suivi du PANB 2019 – 2023 ;
- b) Elaborer chaque année un rapport alternatif sur la Planification Familiale,
- c) Conduire un plaidoyer participatif chaque année en vue de l'augmentation du budget consacré à l'achat de produit contraceptif de 10% (année N+1),
- d) Participer aux sommets sur la PF en vue de défendre les initiatives du Bénin pour la PF,

2- Recommandations à l'endroit du Ministère des Finance et du Ministère de la Santé

- a) Impliquer tous les acteurs et les OSC du sous-secteur de la Santé Sexuelle Reproductive à la mise en œuvre du PANB 2019-2023
- b) Faciliter le suivi budgétaire des projets et programmes de la Planification Familiale,
- c) Organiser des revues annuelles sur la mise en œuvre du PANB 2019-2023,
- d) Accompagner les acteurs de la société civile dans les initiatives en faveur de la SSR et de la PF,